

Facture Restauration Scolaire

publié le 28/09/2018

Les factures de demi-pension pour la période septembre-décembre ont été distribuées aux élèves à partir du jeudi 27 septembre dernier pour règlement au 9 octobre 2018.

- Pour les familles qui ont mis en place un virement bancaire ou une mensualisation, cette facture est à conserver pour information.

- Pour les familles qui ont obtenu une bourse de collège, le montant trimestriel de celle-ci a été déduit de la facture.

Nous vous rappelons que si vous n'avez pas fait de demande de bourse, nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 18 octobre 2018 inclus.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.